



## SOUTENEZ la ferme culturelle du Bessin

Pour continuer à développer l'art et la culture en milieu rural, notre association cherche à élargir ses sources de financements et fait **appel aux dons**.

Comment procéder ?(selon les articles 200 et 200 bis du Code Général des Impôts)

Dès réception de votre don, la fcb vous adresse un reçu fiscal qui ouvre droit à une réduction d'impôt conséquente :

Vous pourrez déduire 66% du montant de votre don de la somme totale de vos impôts à payer. La limite supérieure de votre don est de 20% de votre revenu net imposable. Si votre don dépasse ce plafond, vous pourrez reporter l'excédent sur les cinq années suivantes.

Le reçu sert de justificatif lors de votre déclaration de revenus : pour les déclarations en ligne, il vous suffit d'indiquer le nom soit la ferme culturelle du Bessin ainsi que le montant donné.

Nom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	
.....	
Code postal : .....	Commune : .....
Mail : .....	Téléphone : .....
<u>Montant du don :</u>	<u>Mode du versement :</u>
<input type="checkbox"/> 15€ <input type="checkbox"/> 30€	<input type="checkbox"/> Je verse mon don par un chèque libellé à l'ordre de la FCB
<input type="checkbox"/> 50€ <input type="checkbox"/> 100€	<input type="checkbox"/> Je verse mon don en espèces
<input type="checkbox"/> Autre montant : .....	

Don	Réduction d'impôt	Coût réel
15€	9,90€	5,10€
30€	19,80€	10,20€
50€	33€	17€
100€	66€	34€

TVA non applicable – association loi 1901

N° siret : 510 048 861 00015

APE /NAF : 9499Z

ferme culturelle du Bessin - 39 chemin de Varember - 14480 Saint Gabriel Brécy accès Esquay sur Seulles -  
02 31 21 05 62 - mail : fcb@varember.com - site : fcb.varember.com